



Déclaration liminaire de la FSU-SNUipp Paris CAPD 5 février 2026

Madame la Dasen,

Nous le disons à chaque fois, la FSU-SNUipp regrette que nos instances paritaires soient désormais si peu nombreuses. Cette année, les contraintes de calendrier, imposées par des arrangements politiques liés à la fois au budget et aux échéances électorales, créent de la précipitation et de la confusion quand le travail paritaire devrait se dérouler dans la rigueur et la clarté, dans l'intérêt de tous et toutes, et en premier lieu dans l'intérêt du service public.

La FSU-SNUipp continue de s'opposer à la loi de transformation de la fonction publique qui a réduit les champs de compétences des CAPD, privant les personnels de la garantie d'équité et de transparence sur tout ce qui concerne leur carrière.

Si l'ordre du jour de notre CAPD concerne les avis PPCR et les demandes de CFP, il nous faut avant cela dire quelques mots sur l'actualité de notre académie.

Les dotations pour la prochaine rentrée sont désormais connues. Les écoles parisiennes perdront à nouveau 83 postes d'enseignant-es, s'ajoutant ainsi aux quelques 390 postes supprimés depuis 2023 ! La saignée continue, sous prétexte de baisse démographique et au détriment des élèves qui voient leurs conditions de scolarité se dégrader dans un contexte de ségrégation scolaire de plus en plus prégnante et de baisse d'attractivité de nos professions. Effectifs raisonnables dans toutes les classes, remplacement, formation, enseignement spécialisé, alors que l'école publique a besoin d'engagement pour faire mieux, le Ministère poursuit ses décisions délétères ! La FSU-SNUipp s'oppose à ces suppressions de postes, continue de revendiquer un réel plan d'urgence pour l'école publique et exige un calendrier des opérations de carte scolaire et de mouvement intra qui permettent aux écoles et aux personnels d'envisager une rentrée 2026 sécurisée et sereine.

Concernant le remplacement, la FSU-SNUipp réitère sa profonde opposition aux refontes structurelles mises en oeuvre par l'Académie depuis plusieurs années. La gestion centralisée, la fusion des zones et des spécialités, la fin des distinctions entre brigades écoles et brigades départementales, tout cela a contribué à dégrader les conditions de travail des enseignant-es remplaçant-es et n'a pas permis de rendre totalement efficace le remplacement dans les écoles. Il est désormais très clair que ces bouleversements ne sont pas issus de directives ministérielles, ni contraintes par

l'arrivée d'un nouvel outil de gestion. La FSU-SNUipp exige qu'un nouveau groupe de travail, se réunisse avant les opérations de carte scolaire et de mouvement intra-départemental. La FSU-SNUipp exige le maintien des postes de brigades REP+ destinées à assurer les remplacements spécifiquement en REP+ et garantir ainsi une continuité pédagogique. Nous ne pouvons nous satisfaire des déclarations de principe de la direction de l'académie sur une gestion individualisée des préférences des personnels. Les écoles et le service public ont besoin de règles qui permettent à toutes de s'inscrire dans un cadre collectif clair.

Sur les sujets qui nous concernent spécifiquement aujourd'hui, la FSU-SNUipp Paris continue de déplorer que les possibilités de départ en congé de formation professionnelle soient si peu nombreuses et puissent induire par conséquent un renoncement des personnels à en faire la demande. Nous revendiquons une augmentation du nombre de jours de stage possibles et le reversement des jours non utilisés sur l'année suivante.

Nous le disons à chaque occasion, la perte d'attractivité de notre métier ne se résoudra pas en rabaissant les droits des personnels en poste. Au contraire.

Sur la question des promotions, la FSU-SNUipp continuera tant qu'il le faudra à revendiquer son opposition à l'avancement au mérite, contraire au principe de la fonction publique et ne garantissant en rien la qualité du service public.

Rappelons-le, les personnels ne sont pas dans l'attente d'une reconnaissance de leur soi-disant mérite, mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement de leur travail et qui soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions. Attachée à l'équité et la transparence, la FSU-SNUipp Paris se mobilise également pour l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes et veille particulièrement à ce que le nombre de femmes promues soit en adéquation avec le nombre de femmes promouvables. La publication des tableaux d'avancement aux échelons 7 et 9, comme indiqué dans les LDG, doit permettre cette transparence pour nos collègues.

Enfin, nous profitons de cette CAPD pour aborder un sujet particulièrement actuel et complexe : celui de la relation entre parents et École. Au delà des crises traversées par un certain nombre d'écoles à Paris ces derniers mois, liées à des accusations de violence sur les enfants, nous constatons une aggravation des tensions, un climat de défiance qui s'installe et un manque d'outils communs pour faire face à de telles situations. Les personnels ont souvent le sentiment de faire face à une institution qui ne les soutient pas, et se trouvent dans des procédures parfois très violentes pour elles et eux. La FSU-SNUipp Paris s'inquiète de ce climat et souhaite qu'un travail de fond s'engage avec l'Académie afin de définir des actions de prévention et de désamorçage des situations de tensions. La prise en compte de la sécurité et du bien-être des enfants ne doit pas devenir une guerre de tranchée entre les familles et l'Institution, ni l'occasion d'une fragilisation du corps enseignant.